

DÉCEMBRE 2012 - N°22

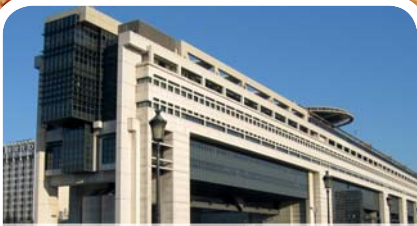
la
cgt
FINANCES

plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

LE VRAI CHANGEMENT

C'EST POUR QUAND ?



MOBILISATIONS AUX
FINANCES

JOUR DE CARENCE
=
MISÈRE POUR LES
FONCTIONNAIRES

JOUR DE CARENCE



FABRICATION DES BILLETS

AU SOMMAIRE

02 • Edito

03 • Le billet de banque n'est pas une marchandise !

04-05 • **Mobilisations aux Finances** : BdF, Insee, Finances Publique, Douanes, CCRF

06 • **Fonction Publique** : un agenda social à mettre sous le contrôle des personnels !

07-10 • **Dossier** : Le vrai changement c'est pour quand ?

11 • **Non titulaires à Bercy** : sortir de la précarité

12 • 3 questions à Sylvain ROUZEL-BOISGONTIER,

13 • **Action sociale** : délégations/ retraités

14 • **Syndicat de Centrale** : un congrès fraternel et combatif !

15 • **A lire, à voir** : Égal-Times, Guide des droits LGBT, Jeunes résistants en Nord Deux-Sèvres

MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Numéro de commission paritaire :
1014 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 82 21
Fax : 01 48 18 82 52
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



Édito

Construire et imposer le changement !

La France, comme l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, reste confrontée à une aggravation de la crise : chômage de masse qui bat des records, dégradation insupportable du pouvoir d'achat, développement de la pauvreté, de la précarité, de l'insécurité sociale et environnementale...

Instrumentalisée, la crise sert de prétexte à une vaste offensive patronale visant à généraliser l'austérité au détriment de la nécessaire sécurisation et valorisation du travail, de la sécurité sociale, des services publics... Les politiques gouvernementales à l'œuvre s'inscrivent aussi dans la poursuite de la rigueur budgétaire. L'adoption du TSCG, les lois de finance et de financement de la sécurité sociale montrent que le gouvernement fait de l'austérité sa réponse à la crise !

Pire encore, suite à la remise du rapport Gallois, le pacte de compétitivité signifie l'octroi d'un nouveau cadeau de 20 milliards d'euros, sans aucune contrepartie, au service du capital, au détriment de la rémunération du travail mais aussi des moyens alloués au financement des services publics avec une nouvelle amputation budgétaire de 10 milliards d'euros !

Dans un tel contexte, c'est par la mobilisation qu'il nous faut imposer le changement !

Aux Finances, la CGT est engagée dans une démarche syndicale poursuivant plusieurs objectifs :

- construire et porter des revendications pour mettre Les Finances, Bercy et les institutions économiques et financières du secteur semi-public, au service du plein emploi, de la satisfaction des besoins sociaux et du développement durable ;
- assurer la plus grande efficacité possible du mouvement syndical en recherchant l'unité des salariés et de leurs organisations syndicales ;
- construire des processus d'actions à l'image des mobilisations en cours aux Finances et élever toujours plus le niveau et les formes du rapport de forces ;
- s'inscrire dans toutes les actions pour une autre construction européenne.

Pour construire et imposer un vrai changement, avec la CGT, soyons ambitieux, offensifs et unitaires !

Alors oui, la mobilisation, c'est maintenant ! ■

LE BILLET DE BANQUE N'EST PAS UNE MARCHANDISE !

Le billet de banque est le dernier moyen de paiement gratuit. Il permet chaque mois à des centaines de milliers de personnes, souvent pauvres et débancaisées, de percevoir leurs aides sociales aux guichets de la Banque Postale notamment. Ces billets de banque sont toujours fabriqués en Auvergne par la Banque de France à la papeterie de Vic le Comte et à l'imprimerie de Chamalières.

Dans 72 caisses réparties sur tous le territoire, les agents de la Banque de France entretiennent ces billets collectés par les convoyeurs de fonds auprès des commerçants et des agences bancaires.

Ils retirent de la circulation les faux-billets mais aussi ceux en mauvais état, dans une réelle conception de service public. Ils s'apprentent également à distribuer, à partir de mai 2013, les nouvelles coupures de 5 et 10 €.

Le gouverneur de la Banque de France, imprégné de l'idéologie ultra-libérale, vient de lancer un vaste plan de démantèlement des agences et des caisses. Son projet vise à réduire de 72 à 32 le nombre de points du territoire où la Banque mène à bien sa mission de contrôle de la qualité de la monnaie fiduciaire.

Le Gouverneur veut également transférer au secteur privé 50 % du tri des billets. 217 emplois sont directement menacés ! Il compte aussi filialiser la papeterie dans un premier temps et l'imprimerie ensuite. Pour ce faire, seuls des contractuels seraient recrutés, en dehors du statut des agents de la Banque de France.

Un tel désengagement aurait des conséquences dramatiques sur toute la filière fiduciaire : sociétés de convoyage de fonds, banques commerciales, commerçants. Le transfert aurait un coût (construction de centres de stockage et de tri des billets, installation de matériels de tri, recrutement et formation des personnels...) que les acteurs privés de la filière ne manqueraient

“ **LE GOUVERNEUR VEUT TRANSFÉRER au secteur privé 50 % du tri des billets** ”



pas de faire supporter aux citoyens par une augmentation des tarifs bancaires. La raréfaction des implantations fiduciaires de la Banque et l'allongement des circuits de mise en circulation et de collecte des fonds ne manqueraient pas d'affaiblir encore la sécurité du stockage et du transport des fonds, dans un contexte où des agressions sont nombreuses et violentes.

C'est pourquoi la CGT aux Finances a pris l'initiative de réunir toutes les fédérations de la CGT concernées par la filière fiduciaire afin de construire des revendications communes pour :

- le service public de la monnaie,
- la sécurité de tous les acteurs et des citoyens,
- l'emploi,
- les salaires et les conditions de travail. ■

Brèves

Endettement élevé pour les plus démunis

Les ménages ayant les plus faibles niveaux de vie sont aussi ceux dont les taux d'endettement sont les plus élevés. D'après l'Insee, un ménage sur cinq doit faire face à des crédits dépassant 45 % de leurs revenus. Plus particulièrement pour les crédits à l'habitat, 40 % de ces ménages modestes y consacrent plus de 45 % de leurs revenus.

Rapport sur la pauvreté en France

Le Secours catholique vient de publier son rapport d'analyse statistique sur la pauvreté. Il en ressort que le nombre de personnes très pauvres, vivant avec moins de 40% du revenu médian des français, a augmenté de 20% en 10 ans. Ils sont plus de 2 millions aujourd'hui. A noter également que les femmes et les populations d'origine étrangère sont particulièrement touchées.

Le rapport complet sur : www.secours-catholique.org

LES PERSONNELS DES FINANCES...

BANQUE DE FRANCE

Dans les documents remis aux élus du Comité Central d'Entreprise (CCE) en septembre, les dirigeants de la BdF ont annoncé :

- le démantèlement de 40 des 72 caisses entraînant la suppression de 214 emplois entre 2013 et 2015 ;
- la réduction de la plupart des succursales départementales à de simples front-offices où entre 1 800 et 1900 emplois sont visés ;
- le traitement des dossiers d'entreprises et de particuliers serait concentré dans des « usines » régionales soumises à la loi du rendement maximum.

Les agents se sont massivement mobilisés lors de la journée de grève nationale du 21 septembre pour défendre le projet syndical alternatif unitaire.

Il propose notamment :

- une présence renforcée auprès du public dans tous les départements ;
- une réorganisation de la filière fiduciaire pour permettre à la Banque d'exercer intégralement sa mission ;
- des relations avec les entreprises et les particuliers fondées sur un principe de proximité...

La CGT appelle d'ores et déjà les personnels à poursuivre l'action en faisant grève le 11 décembre et le 22 janvier prochain. Une manifestation nationale sera alors organisée.

<http://www.cgtbanquedefrance.org/>

INSEE

Depuis plus de trente ans, les organisations syndicales et les agents de l'Insee se battent pour obtenir un statut pour les enquêtrices et enquêteurs à la hauteur de leur grande compétence professionnelle et de leur apport précieux à la statistique publique.

Ces derniers mois ont vu se construire des mobilisations unitaires inscrites dans la durée pour obtenir :

- la nécessaire intégration des enquêtrices et enquêteurs au sein de l'Insee, à égalité de respect des autres agents de l'Institut ;
- un programme d'enquêtes qui continue de prendre en compte les besoins de la société et qui fournisse des statistiques sociales de qualité.

Après de longues années de surdité de la part de la direction de l'Insee, ce dossier avance. La mobilisation de toutes et tous a en partie porté ses fruits.

En effet, le cadrage du nouveau statut est enfin validé suite au vote unanime, le 6 novembre 2012, de la circulaire par les représentants du personnel au comité technique.

Elle devrait être rapidement signée par le Secrétaire général des Ministères économique et financier, ce qui en fera le document officiel de gestion des enquêtrices et enquêteurs de l'INSEE à partir du 1er janvier 2013.

...METTENT LA PRESSION !

FINANCES PUBLIQUES

À la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), près d'un agent sur quatre était en grève, dans l'unité, à l'appel de leurs organisations syndicales le 27 novembre 2012.

Ils ont manifesté leur exaspération face aux politiques d'austérité imposées par les gouvernements qui se succèdent : plus de 2000 suppressions d'emplois en 2013, dégradation des conditions de travail et de la qualité du service public, restructurations, gel des salaires comme tous les fonctionnaires depuis 3 ans...

D'ores et déjà de nouvelles actions se profilent : appel unitaire à maintenir la pression en menant tous types d'initiatives (élaboration de cahiers revendicatifs, boycott, rassemblement, envahissement) lors des Comités techniques locaux sur l'emploi, tenue d'assises locales sur la base de cahiers revendicatifs. Une manifestation nationale est envisagée.

DOUANES

Officiellement, la RGPP a été stoppée. En pratique, les suppressions d'emplois et les restructurations à la hâte se poursuivent et pourraient même s'amplifier sous le nouveau nom de la MAP (Modernisation de l'Action Publique).

Depuis quelques semaines, la Direction générale des Douanes n'a plus qu'une seule formule en bouche. Elle aurait élaboré un « *plan stratégique* » pour définir l'avenir de cette administration...

Sauf qu'elle refuse totalement de parler de son contenu avec les représentants des personnels ! En revanche, elle a convoqué les directeurs inter-régionaux et régionaux à Ivry le 6 décembre 2012 pour leur fixer une feuille de route dans le cadre de ce plan stratégique. Ils ont été accueillis par plus de 450 douaniers venus de toute la France, à l'appel de l'intersyndicale nationale. Les organisations syndicales douanières exigent la tenue urgente d'« *Assises de la Douane* »

CCRF

La Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RéATE) a tout particulièrement déstructuré la CCRF.

Cette réforme a notamment pour conséquences :

- la disparition du lien hiérarchique directionnel et ministériel qui a dégradé le nombre et la qualité des contrôles ;
- d'importantes suppressions d'emplois ;
- la dégradation des conditions de travail.

C'est pourquoi, les organisations syndicales de la DGCCRF considèrent qu'il est nécessaire de sortir la DGCCRF du dispositif de la RéATE et de restituer à cette administration une chaîne de commandement nationale et ministérielle opérationnelle.

Près de 2/3 des agents ont signé la pétition unitaire réclamant entre autre :

- l'arrêt de la RGPP et la sortie du dispositif RéATE ;
- l'abandon de toute suppression d'emploi ;
- la mise en place d'une négociation s'agissant du volume de l'emploi et des qualifications ;
- le respect des droits et garanties des personnels ;
- l'arrêt des projets de restructuration en cours.

Des perspectives d'actions unitaires sont en cours de construction pour le premier semestre 2013.

FONCTION PUBLIQUE : UN AGENDA SOCIAL À METTRE SOUS LE CONTRÔLE DES PERSONNELS !

Brèves

Chômeurs, nouvelles méthodes de suivi

Jean Bassères, actuellement Directeur général de Pôle emploi, souhaite un suivi différencié des chômeurs en fonction de leurs besoins réels ?! Un suivi renforcé pour les demandeurs d'emplois les plus en difficulté, un suivi intermédiaire pour la majorité d'entre eux et un suivi plus lointain pour ceux considérés comme les plus autonomes.

Pourquoi ne pas se poser plutôt la question des moyens pour accompagner efficacement ceux qui font les frais des politiques libérales ?

La CAF dans la galère

Les agents des Caisses d'allocations familiales étaient en grève le 22 novembre dernier. Ils dénonçaient les suppressions d'emplois (plus de 1000 en trois ans) qui ont gravement détérioré la qualité d'exercice de leurs missions. De nombreux lieux d'accueil sont fermés, des centaines de milliers de dossiers en souffrance s'accumulent, les conditions de travail se dégradent... Au-delà des agents, ce sont encore une fois les populations les plus fragiles qui en pâtissent.

Après la conférence sociale de juillet 2012 organisée par le gouvernement, un cycle de discussions propre à la fonction publique a été initié par le ministère de la fonction publique.

Cet agenda social a pour ambition de traiter des sujets importants pour les agents et les missions de service public des trois versants de la fonction publique. Présenté lors des premières rencontres comme largement ouvert et sans tabous, afin de rompre avec les méthodes du précédent gouvernement et sa RGPP, il devait parvenir à des protocoles d'accord entre les organisations syndicales et le gouvernement.

Mais force est de constater que, depuis l'annonce du projet de budget 2013 notamment, la plupart des discussions se sont enlisées. La volonté d'économies budgétaires, renforcée encore avec le pacte de compéti-

tivité, rend difficile toutes avancées dès lors que celle-ci nécessite des moyens. C'est ainsi le cas pour le dossier des rémunérations des fonctionnaires, bloquées depuis plusieurs années déjà. Mais cela est aussi vrai pour la réforme de l'État, dont on voit qu'exception faite de quelques ministères dits prioritaires, les suppressions d'emplois restent la caractéristique principale au détriment de la qualité des missions publiques.

Compte tenu de l'importance des dossiers de cet agenda social, l'intervention des personnels est déterminante pour qu'il débouche sur des améliorations réelles dans leur vie quotidienne et celle de leurs services. Depuis le début, tout en défendant les revendications qui sont les siennes, la CGT s'efforce d'élever le rapport de force indispensable.

Elle appellera les agents à continuer leur mobilisation dès le début de l'année 2013. ■

Signature de la pétition en ligne :

www.ugff.cgt.fr/petitions

Jour de carence : lutter jusqu'au retrait !

Au début de 2012, le gouvernement précédent a instauré, contre l'opposition quasi unanime des organisations syndicales, une journée de carence dans la Fonction publique. Ce dispositif, condamné par l'opposition de l'époque aujourd'hui au gouvernement, fait l'objet de discussions entre le ministère de la Fonction publique et les syndicats sans que le premier n'ait pour le moment clairement indiqué ce qu'il entendait en faire. Pourtant, un certain nombre de collectivités territoriales ont pour leur part décidé de ne pas l'appliquer. Cela démontre qu'il est possible, à condition de continuer les batailles, d'obtenir le retrait de cette mesure inique qui soulève un vif rejet chez les agents qui commencent à en subir les conséquences sur leur pouvoir d'achat.

LE VRAI CHANGEMENT C'EST POUR QUAND ?

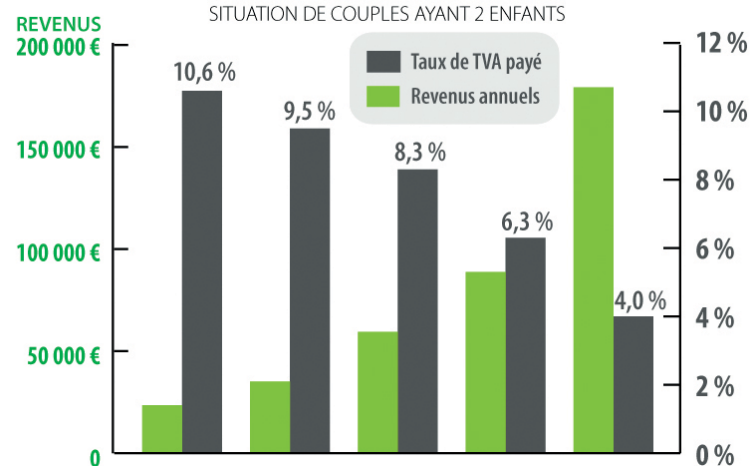
Le Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), plus connu sous le nom de Pacte budgétaire, a été ratifié par le Parlement. Le Président de la République n'a pas jugé bon de consulter les Français en organisant un référendum.

Ce traité, qui s'inscrit dans le cadre d'un durcissement continu des contraintes budgétaires imposées aux États, va accentuer la crise. L'obligation d'équilibre des comptes publics qu'il institutionnalise (la « règle d'or »), va obliger à des coupes drastiques dans les dépenses publiques (État, collectivités locales, Sécurité sociale), dont le budget 2013 constitue, par anticipation, un premier exemple. Dans l'immédiat, cela aggravera la récession sans pour autant réduire la dette, ce qui justifiera de nouvelles mesures d'austérité comme on le voit en Grèce, en Espagne ou au Portugal. À plus long terme, cela rendra impossible les investissements publics, notamment ceux qu'exige la transition sociale et écologique.

D'ailleurs les répercussions du TSCG sur la politique intérieure française ne se sont pas faites attendre. Bien que les Français aient fait le choix d'une autre majorité politique à l'occasion des récentes élections présidentielles et législatives, l'Europe de la finance et le patronat continuent d'imposer les mêmes choix politiques et ce avec des moyens renforcés grâce au TSCG.

La fiscalité était un thème central de la campagne électorale du candidat François Hollande. Ceci avait renforcé le désir des citoyens d'un changement profond de politique en la matière. Le nouveau Président de la République n'avait alors pas de mots assez durs pour fustiger les orientations fiscales prises par la précédente majorité. Il condamnait durant la campagne électorale la prédominance de la TVA comme outil de prélèvement. Il jugeait la TVA injuste car pesant beaucoup trop sur

POIDS DE LA TVA PAR RAPPORT AUX REVENUS
SITUATION DE COUPLES AYANT 2 ENFANTS

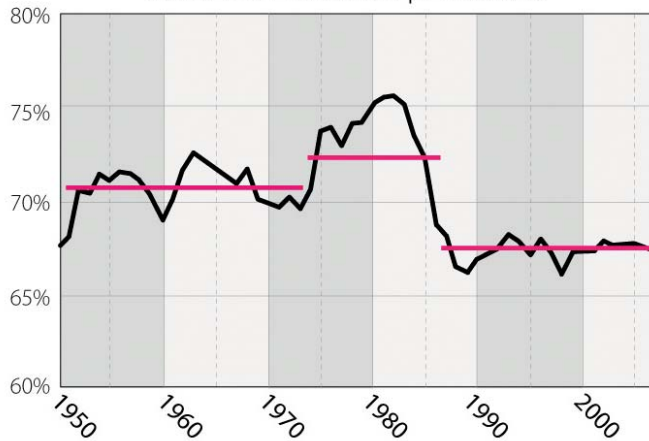


les plus modestes et épargnant beaucoup trop les plus aisés. Il critiquait une fiscalité patrimoniale protégeant les plus grosses fortunes et favorisant ainsi l'épargne au détriment de la consommation. Il attaquait une fiscalité des entreprises qui faisait la part belle aux grandes multinationales et à la financiarisation de l'économie pendant qu'elle pénalisait l'économie réelle et pesait lourdement sur les PME. Il dénonçait un impôt sur le revenu mité par les niches fiscales et taxant d'avantage les revenus du travail que ceux du capital.

Si l'on peut partager très largement ce constat, quel jugement peut-on porter sur le projet de loi de finances pour 2013 et sur le pacte de compétitivité ?

Premier constat, la révolution fiscale, appelée de leurs vœux par certains économistes, n'est pas pour aujourd'hui !

Évolution de la **part des salaires** dans les richesses produites



Ce Projet de loi de finances (PLF) n'apporte pas de modifications majeures à l'architecture du système fiscal français. Il reste structuré autour de prélèvements proportionnels et indirects (TVA par exemple). Les sociétés du CAC40 seront toujours moins imposées que les PME.

La fiscalité patrimoniale continuera d'être très avantageuse pour les plus fortunés. Et, les collectivités locales auront des problèmes de financement toujours plus grands.

Il serait pourtant inexact d'affirmer que rien n'a changé. Plafonnement des niches fiscales, création d'une nouvelle tranche d'imposition à 45 %, réductions des abattements accordés en matière de donations ou de successions... voici quelques exemples non exhaustifs marquant un in-

fléchissement positif de la politique fiscale. Malheureusement, il ne s'agit de simples ajustements là où une inversion complète des logiques est nécessaire.

S'agissant plus particulièrement de la fiscalité des entreprises, on a pu croire à la lecture du PLF 2013 que le régime de faveur accordé jusqu'alors aux plus grandes entreprises allait se durcir (remise en cause de la niche « Copé », baisse de la déductibilité des intérêts d'emprunt...). Même si ces mesures étaient là aussi, grandement insuffisantes pour rendre la fiscalité des entreprises plus juste, ces quelques éléments positifs ont largement été refroidis par l'annonce du pacte de « compétitivité ».

Alors parlons-en un peu, le but serait de réduire le coût du travail afin d'améliorer la compétitivité des entreprises ? Tout d'abord les 20 milliards de crédit d'impôt accordés aux entreprises pèsent proportionnellement peu par rapport à la totalité de la masse salariale. Ensuite quel effet une telle mesure pourrait avoir sur la croissance ? En faisant un cadeau de 20 milliards aux entreprises sans aucune contrepartie, il serait extrêmement naïf de croire que ces sommes serviront à la création d'emplois, à une meilleure rémunération des salariés ou encore à des investissements dans l'outil productif.

Elles permettront soit de réduire l'endettement des entreprises soit d'augmenter leurs marges bénéficiaires afin de toujours mieux satisfaire leurs actionnaires. En réalité le

COÛT DU CAPITAL

Contrairement à ce que prône le patronat, ce ne sont ni le coût du travail ni la rigidité du marché du travail qui plombent la compétitivité des entreprises. L'enjeu porte plutôt sur la répartition des richesses entre le capital et le travail. Les richesses produites se décomposent ainsi :

- **la part aux salariés** : le salaire, y compris les cotisations sociales (part salarié et employeur) ;
- **le reste** : réparti entre les impôts des entreprises, les investissements et les dividendes aux actionnaires.

Aujourd'hui, la part des salaires dans les richesses créées est plus faible qu'à la sortie de la seconde guerre mondiale.

Le chômage explose et le pouvoir d'achat baisse freinant ainsi la relance économique alors que la rentabilité financière des entreprises est en hausse.

QUI PRODUIT LES RICHESSES ?

Si vous posez un billet de 100 € sur une table et que vous revenez une semaine plus tard dans la même pièce, vous ne trouverez pas sur cette table 100 € et 10 € à côté. L'argent seul ne crée pas de richesse. Si avec cet argent vous achetez une machine et que vous la laissez seule, vous ne trouverez rien

Financement des collectivités locales : Attention danger !

Alors qu'elles assument des missions de service public cruciales pour les populations et le développement économique en territoire, les dernières orientations dessinées par le PLF 2013 sont très alarmantes pour les collectivités locales.

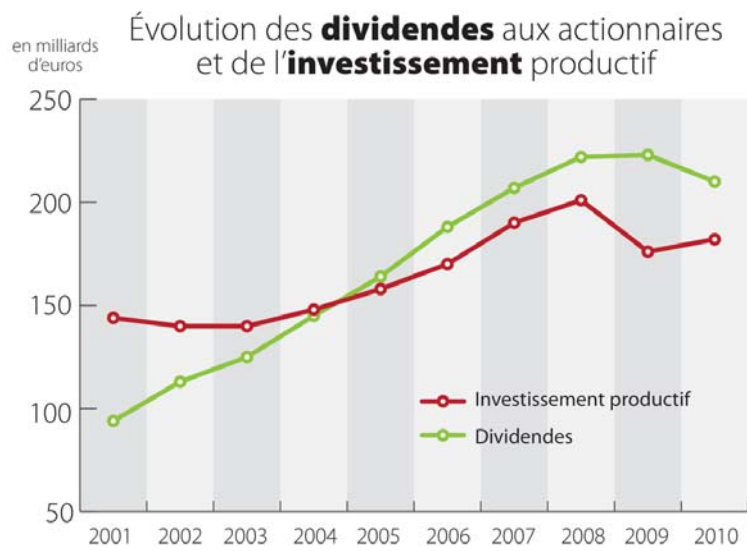
Le remplacement de la Taxe professionnelle par la Contribution économique territoriale (CET) avait déjà fragilisé les budgets des collectivités locales.

Le nouveau gel des dotations de l'État annoncé pour 2013 et la réduction de celles-ci programmée en 2014 et 2015 risquent de propulser les budgets des collectivités dans le mur.

Alors que la situation sociale exige le renforcement des services publics de proximité, c'est bien aujourd'hui la subsistance de certains d'entre eux qui est en jeu. C'est aussi le risque de renoncement à certains investissements dont les entreprises ont besoin pour survivre ou se développer.

problème ne réside pas dans le coût du travail, mais bien dans le coût du capital (voir encadré). C'est la raison pour laquelle ce pacte dit de « *compétitivité* » est en fait une catastrophe pour l'économie et un frein à la relance. En effet, si les 20 milliards de crédit d'impôt n'auront pas d'effet positif sur la croissance, la hausse de la TVA, représentant 10 milliards d'euros d'efforts supplémentaires demandés à l'ensemble des consommateurs, aura inévitablement des répercussions très négatives sur la consommation et donc in-fine sur la croissance.

Prendre au travail pour donner au capital, prendre aux ménages pour donner aux entreprises, voici toujours la même stratégie à l'œuvre. (suite page 10...)



de plus à côté non plus. En revanche si un salarié utilise cette machine, il produira des richesses. La production de richesse est donc le fruit des travailleurs.

D'OÙ VIENT LE MANQUE DE COMPÉTITIVITÉ ?

La part des richesses créées affectées aux salaires a baissé de 10 points dans les années 80. Entre 1985 et 2011, la part des richesses produites affectée au capital est passée de 5 % à 25 %. Aujourd'hui sur 100 € de valeur ajoutée produite par les salariés, 25€ sont directement versés aux actionnaires.

Les patrons nous expliquent que c'est nécessaire pour augmenter les investissements. C'est faux. La hausse des dividendes versés aux actionnaires n'a pas conduit à la hausse des investissements. Au contraire, depuis 2005 les versements de dividendes dépassent même ceux destinés à l'investissement.

Ce n'est donc pas les salaires qui coûtent cher mais bien les dividendes versés aux actionnaires.

COMMENT SORTIR DE CETTE SITUATION ?

Diviser par deux les dividendes libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements productifs, créerait de l'emploi, permettrait de financer la protection sociale et de diminuer le déficit de l'État.

Pour sortir de la crise et retrouver plus de compétitivité, ce n'est donc pas aux salaires qu'il faut s'attaquer mais bien au capital !

C'est pourquoi la CGT revendique d'urgence une augmentation des salaires de l'ensemble des salariés. Ces hausses de salaires leur permettront de mieux consommer et ainsi de relancer l'activité économique.

De plus, après 10 premiers milliards de réduction des dépenses publiques prévues au PLF, le pacte de compétitivité prévoit un nouvel effort de 10 milliards supplémentaires. La remise en cause de services qui en découlera pénalisera les ménages. Cela se traduira également par moins d'investissements en faveur du développement économique des entreprises.

Il s'agit là d'une stratégie mortifère qui va durablement plomber toute relance de l'économie. N'y a-t-il pas d'autres perspectives économiques que l'austérité pour les peuples et les profits pour la finance ?

Nous pouvons affirmer qu'il existe d'autres solutions ! Oui, il est possible de rendre réellement le système fiscal plus juste ! Mais pour cela, il faut avoir le courage politique d'entreprendre des réformes profondes et structurelles.

Il faut réhabiliter l'impôt sur le revenu en augmentant largement son rendement. Il convient de le nettoyer de toutes les niches fiscales inutiles économiquement ou socialement, d'augmenter significativement sa progressivité et d'imposer **tous** les revenus du capital comme le sont ceux du travail.

Il faut une réforme de la fiscalité patrimoniale pour réellement dissuader l'épargne et freiner la constitution de patrimoines colossaux.

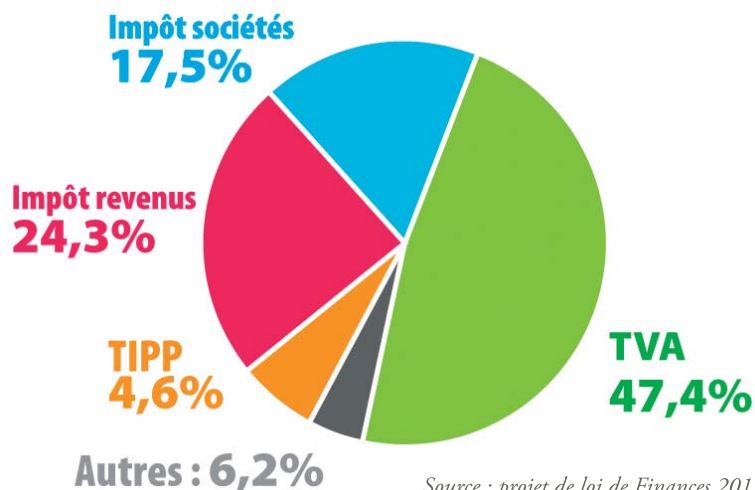
La fiscalité des entreprises doit être réformée en profondeur. Elle doit agir sur le comportement des entreprises. L'impôt sur les sociétés pourrait ainsi être modulable selon les politiques des entreprises en matière d'emploi, d'investissements productifs, de salaires, de recherche, ou de préservation de l'environnement.

Tout comme leur imposition, les conditions de financement des entreprises doivent être orientées selon ces mêmes critères. Cela implique notamment la création d'un pôle financier public.

Une harmonisation fiscale doit être menée en Europe afin de mettre fin au dumping fiscal et social. Une véritable Taxe sur les Transactions Financières réellement dissuasive doit être mise en place afin de réduire la financiarisation de l'économie.

Le poids des taxes proportionnelles comme la TVA doit être grandement réduit. ■

Répartition des recettes de l'État 2013



Pourquoi les marchés veulent la peau de la Sécurité sociale ?

Le budget de la Sécurité sociale est régulièrement en déficit. On peut alors se demander quelles sont les motivations qui poussent à ne pas résoudre ce problème. En France, notre système de Sécurité sociale comprend 4 branches : maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse (retraites) et famille (enfance, handicap, logement, insertion...). Son financement repose principalement sur le travail des salariés (parts dites « employé » et « patronale » des cotisations sur leurs salaires) auquel s'ajoute la Contribution sociale généralisée (CSG). Cette dernière porte sur les revenus de toute nature.

Le budget annuel de la Sécurité sociale est d'environ 470 milliards d'euros. Cet argent est reversé sous forme de prestations la même année que son prélèvement. Dans d'autres pays comme les États-Unis, pour ne citer qu'eux, l'essentiel de ces prestations (santé, retraites...) est assuré par des sociétés privées (compagnies d'assurance, fonds de pensions...). Et c'est bien sur ce « gros gâteau » de 470 milliards d'euros que lorgnent avec envie les marchés dans notre pays. Ne les laissons pas faire. La sécurité sociale nous appartient. Elle est le bien commun des salariés, financée en grande partie par leur travail. Assurons-lui un avenir en la consolidant mais aussi en développant ses prestations.

NON TITULAIRES À BERCY :

SORTIR DE LA PRÉCARITÉ

La loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels a été définitivement adoptée par le Parlement en mars 2012.

Cette loi prévoit la transformation en contrats à durée indéterminée (CDI) de contrats à durée déterminée (CDD) ou des titularisations par des recrutements réservés « *valorisant les acquis professionnels* » durant quatre ans à compter de la publication de la loi. Ces recrutements concernent les contractuels de droit public qui occupaient un emploi permanent au 31 mars 2011 dans l'un des trois versants de la fonction publique, État (FPE), santé (FPH), et collectivités territoriales (FPT).

À Bercy s'est tenu un groupe de travail sur ce sujet le 21 novembre 2012 à la demande des fédérations syndicales. Plus de 1200 salariés sont déjà concernés, selon un premier recensement fait par les directions générales.

Pour les organisations syndicales, ce chiffre est certainement en dessous de la réalité. En effet, profitant du retard pris dans ce dossier, certaines directions ont procédé au licenciement d'agents non-titulaires éligibles aux dispositifs de la loi. L'administration s'est engagée à contacter ces agents.

Les premiers éléments d'analyse communiqués aux organisations syndicales appellent à une très grande vigilance :

- Les corps d'accueil (A, B ou C) doivent permettre la titularisation de tous les salariés éligibles à ce dispositif sans distinction entre filière administrative et technique. Une attention particulière doit être portée aux agents « *Berkani* »
- Les « *contraintes budgétaires/plafond d'emploi* » ne peuvent être l'argument pour refuser la titularisation. Un recensement exhaustif doit être fait en concertation avec les organisations syndicales.
- La préparation aux examens et concours

doit être proposée à tous les éligibles

- La formation suite à la titularisation ne peut être faite « *à moindre coût* »
- La spécificité des Dom doit faire l'objet d'une attention particulière
- Des dispositifs législatifs doivent être pris pour les agents à ce jour exclus (originaires de imprimerie nationale - GIAT)

Le Ministre M. Pierre Moscovici s'est engagé à ce que les ministères économiques et financiers respectent la loi. Cet engagement a été réaffirmé lors du CTM du 6 décembre 2012 par le Secrétaire Général M. Dominique Lamiot. Les agents des administrations de Bercy ne se contenteront pas de bonnes intentions et exigent sur ce dossier comme sur d'autres des actes politiques forts en rupture avec les logiques budgétaires destructrices d'emplois. Un nouveau groupe de travail sera réuni au premier trimestre 2013.

Pour les agents restant contractuels :

Concertations du 1er semestre 2013 dans la fonction publique :

Amélioration des conditions d'emploi des contractuels :

3 thématiques sont proposées,

- cadre juridique des fins de contrat,
- évaluation et rémunération des non titulaires,
- conditions de la représentation des agents contractuels (fonctionnement des CCP, mise en place éventuelle dans la FPT et la FPH, droits et moyens syndicaux des contractuels). ■

Brèves

Nouvelle taxe sur le pétrole ?

C'est ce que L'Équateur aurait proposé à plusieurs pays pétroliers, selon Le Monde. Il s'agirait de mettre en place un fond international. Celui-ci aurait pour objectif d'aider financièrement les pays pauvres à mener des actions de lutte contre le réchauffement climatique.

Qui suis-je ?

Je suis un géant américain du e-commerce. Je vends notamment des millions de livres chaque année en France. Et pourtant, je ne paye pas de TVA dans l'hexagone. Je suis également poursuivi par le fisc pour n'avoir pas déclaré mon chiffre d'affaire réalisé en France entre 2006 et 2010. Malgré tout, je vais bientôt recevoir plus d'un million d'euros d'aides publiques pour la création de 250 emplois à Sevrey (Saône-et-Loire)... Qui suis-je ? Je suis Amazon, célèbre librairie en ligne !

En Chiffres

En 2012, les chiffres disponibles indiquent que dans l'État 7 500 agents seraient cédés et 39 à 40 000 titularisables au total

3 QUESTIONS À

SYLVAIN ROUZEL-BOISGONTIER,PRÉSIDENT DE **COMIN-G**

L'association COMIN-G (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Transexuel-le-s des ministères économique et financier et leurs ami-e-s) existe depuis 2004. Elle regroupe des adhérents répartis dans toute la France travaillant dans les différentes directions des ministères économique et financier. COMIN-G est partie prenante au sein de l'association Homoboulot et de l'Inter-LGBT.

*Brèves***La surcharge vécue comme premier facteur de stress au travail**

Dans une enquête réalisée par OpinionWay pour les Éditions Tissot, 43% des salariés citent la surcharge de travail, devant la pression de la hiérarchie (41%) comme premier facteur de stress au travail. Après la situation économique et la peur de perdre leur emploi (32%), on peut citer la pression des résultats (29%) ou encore les contraintes organisationnelles (27%).

Europe : baisse des dépenses de santé

Selon un rapport de l'OCDE et de la Commission européenne, pour la première fois depuis des dizaines d'années, les dépenses de santé des européens sont en baisse. Après une progression moyenne de 4,6% par an entre 2000 et 2009, on observe une baisse de 0,6% en 2010. Dans certains pays le recul est important, comme en Irlande -7,9% ou en Grèce -6,7%. On peut penser qu'il s'agit, une nouvelle fois, d'un des effets pervers de la crise.

PEUX-TU NOUS PRÉSENTER L'ACTION DE COMIN-G?

Depuis sa création, notre association travaille sur trois axes majeurs :

- lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Nos moyens : sensibiliser les responsables des ministères économique et financier, les partenaires sociaux, mutualistes et associatifs, et surtout tous les agents de nos ministères à l'acceptation des personnels LGBT, des collègues comme les autres ;
- favoriser les échanges, rompre l'isolement, notamment au travers de débats et d'événements conviviaux ;
- mener des actions de prévention santé, et notamment en matière de lutte contre le Sida et contre la discrimination des agents touchés par le virus.

QUE PENSES-TU DE LA SITUATION DES LGBT DANS LES MINISTÈRES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER?

Sans aucun doute, la situation évolue depuis une dizaine d'année. Le travail des associations comme la notre, la prise en compte par certains partis politiques et par la plupart des organisations syndicales des problématiques de discrimination ont permis d'améliorer la prise en compte de la visibilité des LGBT et de faire avancer des choses sur le terrain.

Pour autant, le mal-être lié au fait d'avoir peur de subir des sarcasmes ou des railleries de la part de collègues ou des supérieurs

continue d'exister. De même, les LGBT sont toujours confrontés aux carrières bloquées ou entravées.

Aussi, encore bon nombre de nos collègues ont choisi de se cacher et de taire une partie de leur vie privée. Cela implique des mises en retrait du collectif de travail, de s'isoler. Cela implique aussi de renoncer à une partie de leurs droits. Ce qui est inacceptable.

QUELLES DOIVENT ÊTRE LES PRIORITÉS POUR COMIN-G?

Nous voulons surtout obtenir la suppression des discriminations et la mise en œuvre de droits équivalents pour toutes et tous. Cela passe par des décisions politiques au plus haut niveau, mais aussi par un engagement nettement accru des ministères économique et financier et de leurs directions, notamment en matière de formation, d'information et de garanties pour tous les agents. Nous attendons une relance, grâce aux organisations syndicales, de la démarche diversité ministérielle sur ces thèmes. ■

À lire : Guide d'action syndicale – Gagner l'égalité des droits des LGBT dans le monde du travail – téléchargeable sur notre site www.finances.cgt.fr/dossiers/egalite

À consulter : www.comin-g.org, <http://homoboulot.blogspot.fr>

DÉLÉGATIONS D'ACTION SOCIALE : OÙ EN EST ON ?

Depuis plus d'un an, la fédération des Finances CGT a dénoncé le projet de réorganisation des délégations d'action sociale. Après une période de blocage, de nouveaux échanges ont eu lieu depuis le dernier trimestre 2012. Par ailleurs, les ministres viennent de confirmer le maintien du budget consacré à l'action sociale ministérielle et se sont engagés à maintenir un réseau de proximité et un dialogue à l'échelon départemental.

Un cycle de travail s'est engagé avec pour objectif d'aboutir début 2013. Les premières discussions ont porté sur :

- le rôle du correspondant Chorus régional et ses missions,
- le rôle du délégué départemental d'action sociale, ses missions, sa doctrine d'emploi,
- le rôle de l'assistant de délégation.

La CGT a également demandé à ce que soit redéfinie la place du correspondant social. Il a été acté d'une part qu'il n'y aurait pas de lien hiérarchique entre le CRC (Correspondant Régional Chorus) et le délégué et d'autre part que l'accès aux fonctions de délégué se ferait sans restriction de catégorie. Deux réseaux distincts vont

être mis en place progressivement : un réseau consacré à la mise en œuvre de l'action sociale et un réseau dédié à l'accompagnement administratif et comptable.

Notre fédération apportera toute sa contribution à la rédaction des documents relatifs aux missions des différents intervenants et de la doctrine d'emploi des délégués ainsi que des personnels qui travaillent au sein des délégations. ■



ACTION SOCIALE POUR LES RETRAITÉS

Lors d'un groupe de travail ministériel, en date du 15 novembre 2012, la sous-direction de l'action sociale et des conditions de travail a annoncé que de premières propositions seraient examinées dans les meilleurs délais :

- un dispositif d'amélioration de la politique de communication et d'information sur les droits des retraités ;
- une amélioration des conditions d'accès à la restauration collective au moyen d'une harmonisation des tarifs entre les actifs et les retraités ;
- une analyse des secours apportés (volume et nature), préalable nécessaire avant d'entamer une réflexion sur une réactivité et une efficacité plus grande quant à l'aide devant être apportée par les services sociaux et plus particulièrement face aux situations d'urgence ;

Des premières mesures pourraient être adoptées lors de la réunion du Conseil National de l'Action Sociale (CNAS) du 19 décembre prochain.

Au cours de l'année 2013, la possibilité pour les retraités de siéger en tant que membres titulaires ou suppléants des CNAS et CDAS sera mise à l'étude.

Des discussions seront également ouvertes pour définir de nouvelles prestations d'action sociale en faveur des retraités de même qu'un réel suivi post-professionnel de leur état de santé.

Les mobilisations initiées par les agents retraités des Finances portent leurs premiers fruits.

Lors de ce groupe de travail, le front syndical unitaire a exigé que les ministres assument toutes leurs responsabilités quant à l'amélioration significative des droits à l'action sociale des retraités.

Reste à imposer une revalorisation des moyens budgétaires tant pour les retraités que les actifs. ■



Ghislaine Cressely, Secrétaire Générale et
Michelle Zalzman Secrétaire Générale adjointe

Brèves

Un crédit d'impôt pour se syndiquer

Le Sénat vient de voter la création d'un crédit d'impôt pour aider les salariés non-imposables à se syndiquer. Il s'éleva à 66% du montant versé par le salarié en cotisations syndicales. Ce crédit d'impôt serait compensé par une nouvelle taxe sur le tabac.

Retraites complémentaires, le Medef attaque !

Les cadeaux faits au Medef ne semblent jamais suffisants. Ce dernier vient de réclamer un gel des retraites complémentaires Agirc/Arrco sur 3 ans ou leur sous-indexation en dessous de l'inflation pendant 5 ans. Cela représenterait une perte de 6 % pour les pensionnés. Mais ce n'est pas encore assez, le Medef demande aussi un abattement de 10 % des pensions pour les retraités n'ayant pas atteint la limite d'âge (65 à 67 ans suivant les générations).

Voici une nouvelle provocation du patronat avant la réouverture en 2013 du chantier des retraites.

SYNDICAT DE CENTRALE : UN CONGRÈS FRATERNEL ET COMBATIF !



Des travaux fructueux porteurs d'une activité syndicale au plus près des agents dans leur diversité et une direction syndicale plus centrée sur le collectif, tel peut se résumer en une phrase le congrès du syndicat CGT de centrale. Ce dernier a réuni à Blois, fin novembre, une soixantaine de délégués représentant la presque totalité des 26 sections qui composent le syndicat.

Il convient de rappeler son périmètre qui s'est beaucoup modifié ces dernières années. Ce syndicat organise notamment les syndiqués CGT dans les services du Secrétariat général et en partie dans les directions centrales à Bercy. Il comprend également ceux de la Cour des comptes et du réseau des juridictions financières, les syndiqués des services de l'industrie à Bercy et dans les régions, ceux des services du Premier ministre, de l'Union du Groupement des Achats Publics (UGAP) et de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), sans oublier les agents de statut « centrale » des services anciennement rattachés au ministère comme l'ex-service des pensions (devenu le Service des Retraites de l'État, maintenant rattaché à la DGFIP). Une grande diversité de missions, de statuts et d'interlocuteurs qui n'est pas sans conséquence dans le fonctionnement du syndicat.

Après un mandat difficile, ponctué par un congrès extraordinaire et une période de forts renouvellements dans l'équipe permanente, le syndicat abordait son congrès dans un contexte général certes difficile, mais avec une relance de son activité depuis un an. Une campagne électorale particulièrement dynamique à Bercy avait d'ailleurs permis l'an dernier d'enregistrer une progression significative de la CGT en centrale. Ce fut le cas également dans les juridictions financières.

En confirmant une démarche qui a en partie déjà été validée par les agents lors des élections, le congrès s'inscrit donc dans une dynamique positive mais sans exclure les préoccupations des syndiqués vis-à-vis de l'efficacité de leur outil syndical. Ce congrès exprime aussi une confiance renforcée entre ses composantes qui aidera le syndicat à répondre collectivement à ces attentes en poursuivant le débat.

Le syndicat dispose également d'orientations claires, votées à 90% des mandats, et d'une nouvelle direction très largement élue.

Ghislaine Cressely, Secrétaire générale sortante, a été réélue à l'unanimité. Il en va de même pour Michelle Zalzman au poste de secrétaire générale adjointe. ■



Mi-septembre, la Confédération syndicale internationale (CSI), à laquelle est affiliée la CGT, a lancé le site « *Equal Times* ».

Une équipe de rédaction basée à Bruxelles et plus de 50 journalistes du monde entier contribuent aux articles. *Equal Times* « *va vous raconter les histoires que les grands médias ne couvrent tout simplement pas et donner un point de vue sur la vie réelle, sur les événements et les questions pour lesquelles les médias établis adoptent le point de vue des entreprises et de la haute finance* », dixit Sharan Burrow, Secrétaire Générale de la CSI.

Ce portail de diffusion d'actualités, d'échange d'opinion et de publication de rapports de recherche sur des questions sociales et du travail qui ne sont pas couverts par les médias grands publics, est diffusé en anglais, français et espagnol. Les lecteurs peuvent commenter les articles et les partager via Facebook et Twitter.

Consulter le site :
www.equaltimes.org



Le collectif CGT de lutte contre l'homophobie, pour l'égalité et la non-discrimination des Lesbiennes, Gays, Bi et Trans (LGBT) mène ses activités depuis 1996. Ce combat s'inscrit pleinement dans les valeurs de la CGT de solidarité, de justice sociale, d'égalité des droits et de bien-être au travail.

Affirmer son orientation sexuelle ou son identité de genre n'a jamais été neutre et nombre de personnes l'ont payé de persécutions au cours des siècles. Quatre décennies de hautes luttes pour l'égalité des droits commencent aujourd'hui à porter leurs fruits en France et en Europe.

La CGT édite un guide tentant d'apporter des repères pour répondre à cet enjeu : histoire des persécutions à l'encontre des personnes LGBT, homophobie et transphobie dans le monde du travail, moyens d'action contre les discriminations dans le cadre du mandat syndical.

Guide des droits LGBT
A télécharger sur www.finances.cgt.fr (rubrique « Dossiers par thème » / « Égalité / discriminations »).

MAURICE ROUZIER
JEUNES RESISTANTS EN NORD
DEUX-SEVRES
AU CŒUR DE L'OS 680 1941-1942
GESTE ÉDITIONS / TÉMOIGNAGES



L'Organisation Spéciale, mouvement de résistance créé par la Jeunesse communiste est née fin 1941 à l'usine Ruzs, « *usine stratégique* » qui s'était repliée dans les bâtiments du château de Thouars à la fin de l'année 1939.

Dans cet ouvrage, Maurice Rouzier apporte des clés de compréhension de ce groupe de résistants Thouarsais : fonctionnement, liaisons, évolution des activités...

Il revient également sur la répression et la brutalité des troupes allemandes. Sous la forme du récit, il tente de s'approcher au mieux du vécu des personnages grâce à la récolte de nombreux témoignages, facilitée par l'ouverture de fonds d'archives publiques en Deux-Sèvres et dans la Vienne. Un livre qui permet de mieux connaître les victoires des résistants mais également leurs échecs comme la tentative de sabotage ratée à la mi-avril 1942.

Jeunes résistants en nord Deux-Sèvres
Livre publié par « Geste éditions » au
tarif de 25 euros.



ENSEMBLE, RENDONS « LA VIE PLUS SÛRE »

Les accidents ne sont pas une fatalité,
un comportement préventif permet d'en éviter beaucoup.

Chaque année, **Macif Prévention** organise plus de 1 800 actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière, de la prévention du suicide, des accidents de la vie courante, des risques naturels majeurs et de la sécurité en mer. Locales ou nationales, ces actions de terrain sont dédiées à différentes populations : enfants, adolescents, adultes ou seniors.

Premier assureur de la famille en France, la Macif est activement impliquée dans le domaine de la prévention depuis plus de 20 ans et y consacre un budget annuel de plus de 4,3 millions d'euros.

Vous souhaitez en savoir plus ?

*Des informations pratiques et les « guides pour la vie »
à télécharger sur www.macif.fr rubrique prévention*

Pour nous écrire : lavieplussure@macif.fr

PREVENTION

